

Forage et puits

en Aquitaine

2016-215



Arrivé le

26 FEV. 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM, 40

FICHE DECLARATIVE PRÉALABLE à la réalisation de SONDAGE, FORAGE, CRÉATION DE PUIITS OU D'OUVRAGE SOUTERRAIN

au titre des articles :

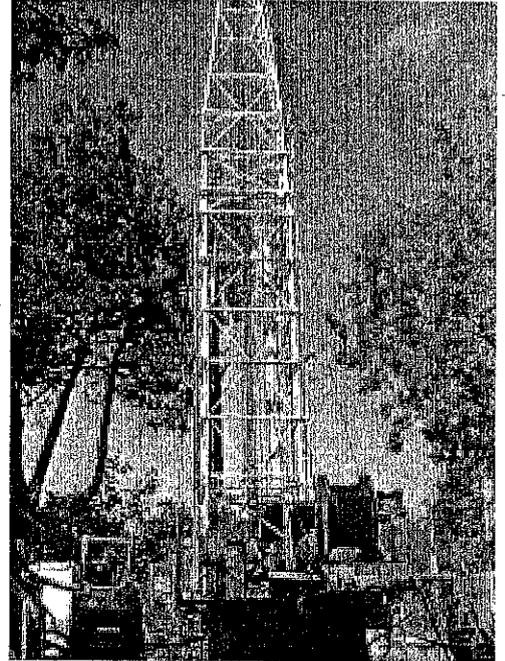
- L31 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L 214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de votre département (adresses indiquées en dernière page).



première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>DARBO</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :			
Prénom : <u>François</u>	N° SIRET : <u>519 428 932 000 15</u>			
Adresse : <u>815, route de Gondosse</u>	N° PACAGE (si exploitant agricole) : <u>040 17 05 69</u>			
Code postal : <u>40 250</u>	DDTM 40 - Police de l'Eau			
Ville : <u>SOUPROSSE</u>	N° Cascade			
Tél : <u>06 07 31 51 12</u>	<table border="1"> <tr> <td>40</td> <td>2016</td> <td>00073</td> </tr> </table>	40	2016	00073
40	2016	00073		
Fax :				
Mel : <u>francois.darbo@gmail.com</u>				

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : <u>DDTM 40 POLICE DE L'EAU</u>
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : <u>TAGREMENT</u>
Adresse :	Code postal : <u>T GESTIONNAIRE</u>
Code postal :	Ville :
Ville :	Tél : <u>n° 278</u>
Tél :	Fax :
Fax :	Mel :
Mel :	Nom et qualité du signataire de la demande :
Date de l'autorisation ou du récépissé :	
Service d'inspection si ICPE existante :	

Cadre réservé à l'Administration :

Prof : _____ m Q (m³/h) _____ V (m³/an) : _____ Cote TN du Forage : Z : _____ m NGF
 X : _____ m Y : _____ m Forage en ZRE : OUI NON N° GIDC : _____
 Service instructeur : SPE DRIRE DDSV DDASS
 Procédures associées : DRIRE Code Minier DDASS Usage sanitaire

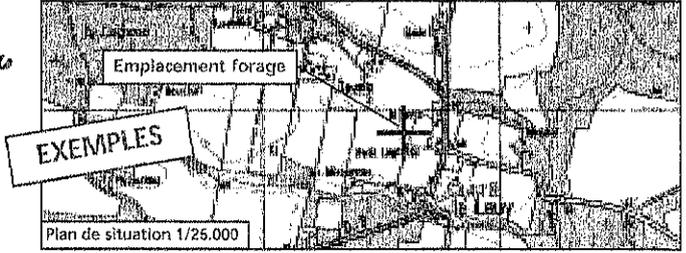
II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Où ?

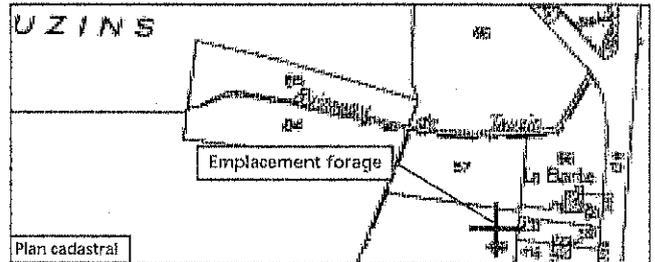
Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25.000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : Nappe alluviale karstique aréenne
 Profondeur : 17 m
 Commune de situation de l'ouvrage : AURICE
 Lieu-dit : Espelette
 Désignation cadastrale - Section : D 692
 Parcelle N° : 232

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Reperer par une croix l'emplacement exact et le numéroter : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?
 OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25.000 localisant votre ouvrage.

Nbre total de forages exploités par le demandeur : 1
 (joindre la copie des autorisations).

DECLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation : ____/____/____

REPLACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : ____/____/____
 Abandonné le : 1 / 3 / 2016
 Identifiant Code BSS : [278 /] (ex : 08035X0398/F)
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : 1 / 3 / 2016

CREATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux : ____/____/____

Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux (Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez néant si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	néant
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
des stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	néant
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant
et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?	35 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?	100 m	néant

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

En zone inondable Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz
 Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler
 Sur un ancien site industriel

Forage et puits

en Aquitaine

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m³/an)	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m³/an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m³/an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>

IV. PRÉLEVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 32 m³/h
 Volume annuel prévisionnel : 30875 m³/an

Usages	Période	m³/h	m³/jour	m³/an
<i>Irrigation</i>	de <u>1/5</u> à <u>31/10</u>	<u>32</u>		<u>30875</u>
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : Irrigation cultures
 Avec usage alimentaire ou sanitaire (boisson, lavage des légumes, vaisselle, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usage professionnel

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

Abreuvement des animaux
 Type d'animaux : _____
 Nombre : _____
 Besoins en eau : _____ m³/an

Irrigation estivale
 Nature des cultures irriguées : céréales
 Surface irriguée : 1665 ha
 L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ?
 OUI NON
 Si OUI, volume de la réserve : _____ m³
 Lutte antigel
 Surface concernée : _____ ha

V.2 Usage professionnel (suite)

Sans usage alimentaire (suite)

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process non alimentaire	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Refroidissement	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Incendie	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Autre	_____	m ³ /an
<i>(à préciser)</i>		

A3- Usage Agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process alimentaire	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Usage sanitaire	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Refroidissement	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Embouteillage	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Autre	_____	m ³ /an
<i>(à préciser)</i>		

B2- Alimentation en eau potable privée

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boisson, centre d'accueil, camping, gîte, lotissement privé ...) <i>(à préciser)</i> :	_____
Nombre de personnes concernées :	_____

V.3 Usage par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (pelouse, serre, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m²
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre *(à préciser)* _____

Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre *(à préciser)* _____

VI. COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE *(Schema Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)*

Compatibilité ?

- Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
- ne doivent entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable** (mesure B6 du SDAGE).
 - sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes** (mesure B26 du SDAGE).
 - n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme** (mesure C17).
 - En cas de prélèvement, le forage est équipé d'un **compteur d'eau** (mesure C24).

Fait à Souprosse, le 9/12/16
(signature)

[Signature]

Pièces à joindre : emplacement du forage sur cartes, copies des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant)

Seconde partie

INFORMATIONS A FOURNIR

- ▶ avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- ▶ au minimum UN MOIS avant le début des travaux

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>DARBO</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : _____
Prénom : <u>François</u>	N° SIRET : <u>519 428 932 00015</u>
Adresse : <u>875, route de Gondosse</u>	N° PACAGE (si exploitant agricole) : <u>043 17 05 69</u>
Code postal : <u>40 250</u>	
Ville : <u>SOUPROSSE</u>	
Tél : <u>06 07 31 5192</u>	
Fax : _____	
Mel : _____	

II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : <u>Tradou</u>	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : <u>Av René Bats</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : <u>40 250</u>	
Ville : <u>MUGRON</u>	
Tél : _____	
Fax : _____	
Mel : _____	

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

Ouvrage

III.1 Techniques de réalisation

Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes, celles qui ne sont pas exploitées, doivent être masquées de manière étanche par tubage et cimentation.

Procédé de forage retenu :

forage au battage

forage au rotary

forage au marteau fond de trou

puits par havage

autres (à préciser) : _____

FICHE DECLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUIS, SONDAGE, FOUILLE

Remplissez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés.

1 Forage

Cote début	Cote fin	Diamètre du forage (mm)	Mode de forage	Fluide du forage
0 m	20 m	305 mm	rotary	boue
20 m	40 m	216 mm	rotary	eau

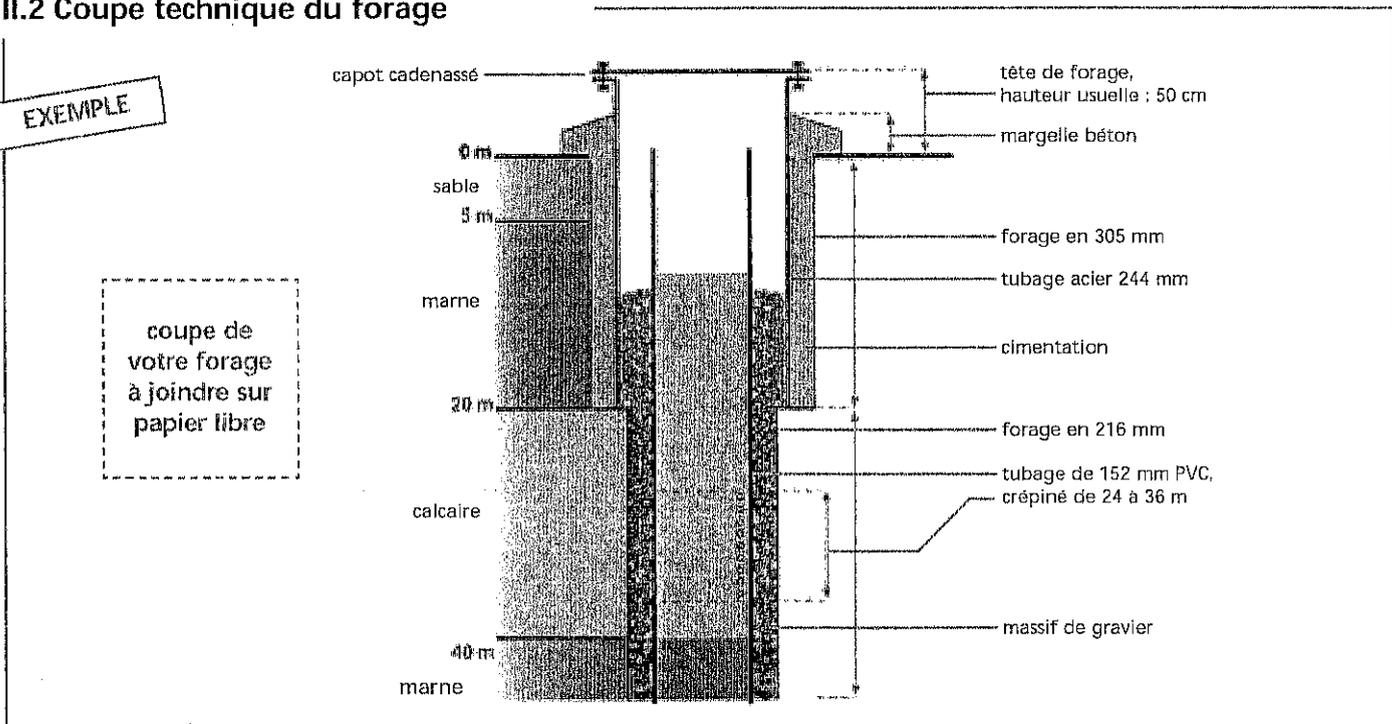
2 Equipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

Cote début	Cote fin	Diamètre du tube (mm)	Mode de forage	épaisseur (mm)	Nature cimentation et massif de gravier
0 m	20 m	244 mm	tube acier ordinaire	5 mm	cimentation sous pression
20 m	40 m	152 mm	PVC forage crépiné de 24 à 36 mm	9 mm	massif de gravier siliceux

3 Précisez les produits qui seront injectés lors du forage, leur traitement et leur destination

Type de produit et quantité	Méthode de traitement envisagée (indiquez néant si aucun produit)	Destination finale des produits utilisés
boues :		
développement :		
autres :		

III.2 Coupe technique du forage



III.3 Protection et équipement de la tête de forage

Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m au dessus du sol.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité.

Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre au minimum de relever le niveau statique de la nappe par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Le forage doit être équipé d'une plaque mentionnant le numéro de récépissé de déclaration et, pour ceux exploités à plus de 80 m³/an, le numéro de la Banque du Sous-Sol (BSS).

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

III.4 Pompage d'essai

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompages d'essai et garantir la qualité des eaux rejetées. Les pompages d'essai doivent également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources existants dans un rayon de 500 m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

IV. CAS DES FORAGES ABANDONNES

Tout forage abandonné doit être comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :

Techniques retenues pour réaliser le comblement :

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Fait à _____, le _____
(signature)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE A CET IMPRIMÉ

- * plan de situation au 1/25.000 avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins, ainsi que les lieux de rejets éventuels,
- * extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation,
- * copie des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant),
- * coupe technique du forage

Cette fiche est à adresser selon le département d'implantation de l'ouvrage à :

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Dordogne
Rue du 26ème R.I. - 24016 PERIGUEUX Cedex
Téléphone : 05.53.45.56.00
Télécopie : 05.53.45.56.50

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Landes
BP 269 - 40005 MONT DE MARSAN Cedex
Téléphone : 05.58.06.68.50
Télécopie : 05.58.06.68.69

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET du Lot et Garonne
Cité Administrative Lacuée - 47031 AGEN
Téléphone : 05.53.69.80.78
Télécopie : 05.53.69.80.80

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Gironde
Cité Administrative - rue Jules Ferry - BP 50
33090 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.57.57.76.23
Télécopie : 05.56.24.83.36

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Pyrénées-Atlantiques
Cité Administrative Boulevard Tourasse
64031 PAU
Téléphone : 05.59.02.12.12
Télécopie : 05.59.02.12.02

